

Classification de déchets de bois selon l'ordonnance allemande sur le bois usagé et selon la LMD suisse

Catégorie	Description de la catégorie	Code LMD	Description des déchets LMD	Exemples de l'aide à l'exécution VeVA-Inland
A I	Naturbelassenes oder lediglich mechanisch bearbeitetes Altholz, das bei seiner Verwendung nicht mehr als unerheblich mit holzfremden Stoffen verunreinigt wurde.	03 01 05	Résidus de bois travaillé mécaniquement	-
		15 01 98	Palettes à usage unique en bois massif	-
		19 12 07	Bois à l'état naturel	Ecorce, copeaux de bois, sciure, dosses, déchets d'ébranchage, bûches, brindilles, briquettes sans liant
		20 01 38	Déchets de bois à l'état naturel	Coups d'arbres et d'arbustes Piquets, espaliers pour plantes et autres objets en bois massif utilisés pour le jardin et l'agriculture
A II	Verleimtes, gestrichenes, beschichtetes, lackiertes oder anderweitig behandeltes Altholz ohne halogenorganische Verbindungen (PVC) in der Beschichtung und ohne Holzschutzmittel.	03 01 98 sc	Résidus de bois autre que ceux visés aux rubriques 03 01 04 ou 03 01 05	Résidus de l'industrie du bois et de son artisanat, dans la mesure où le bois n'est pas imprégné d'un enduit ni recouvert d'un revêtement renfermant des composés organo-halogénés ou de plomb
		15 01 03 sc	Emballages en bois autres que ceux visés à la rubrique 15 01 98	Caisses, tonneaux Palettes à usage unique et multiple, qui ne sont pas en bois massif, dans la mesure où elles sont destinées à l'élimination (valorisation matière ou thermique)
		17 02 97 sc	Bois usagé issu de chantiers, de démolitions, de rénovations ou de transformations	Résidus de bois provenant de chantiers Bois utilisé pour les aménagements intérieurs (p. ex. poutres, sols, lambris, plafonds, escaliers, portes, meubles encastrés)
		19 12 98 sc	Déchets de bois autres que ceux visés aux rubriques 19 12 06 ou 19 12 07 (bois usagé)	Déchets de bois broyés respectant les valeurs de référence fixées pour leur valorisation matière ou leur incinération dans une chaudière Refus de criblage
		20 01 98 sc	Déchets de bois autres que ceux visés aux rubriques 20 01 37 ou 20 01 38	-
A III	Altholz mit halogenorganischen Verbindungen (PVC) in der Beschichtung ohne Holzschutzmittel.	20 03 07	Déchets encombrants	Meubles en bois (y compris meubles avec arêtes en PVC)
A IV	Mit Holzschutzmitteln behandeltes Altholz, wie Bahnschwellen, Leitungsmasten, Hopfenstangen, Rebpfähle, sowie sonstiges Altholz, das aufgrund seiner Schadstoffbelastung nicht den Altholz-kategorien A I, A II oder A III zugeordnet werden kann, ausgenommen PCB-Altholz.	03 01 04 ds	Déchets de bois problématiques	-
		17 02 98 ds	Déchets de bois problématiques	Déchets de bois imprégnés, enduits de produits de conservation (p. ex. poteaux téléphoniques ou traverses de chemin de fer imprégnés à la créosote) Déchets de bois avec des revêtements en composés contenant du plomb (p. ex. fenêtres peintes avec du blanc de plomb) Déchets de bois ayant été traités intensivement avec des produits de protection du bois (p. ex. toiture traitée au pentachlorophénol ou bardage en planches, portes extérieures, clôtures, bancs de parcs publics, ponts en bois traités avec des produits de protection du bois à l'arsenic)
		19 12 06 ds	Déchets de bois problématiques	Déchets de bois broyés dont la teneur en polluants dépasse l'une des valeurs de référence fixées pour autoriser l'élimination dans des installations d'incinération de bois usagé
		20 01 37 ds	Déchets de bois problématiques	Déchets de bois imprégnés, enduits de produits de conservation (p. ex. traverses de chemin de fer)